



# Agence.immo

100% digital • 200% humain

# MANDAO

Le mandat qui réinvente l'immobilier

## Régis Crenn Immobilier

29480 Le Relecq-Kerhuon

Octobre 2025

# Résumé du Mandat "MandaO™ de Régis Crenn Immobilier

Ce document est un mandat de commercialisation avec exclusivité , proposé par le mandataire **Agence.immo** , une SARL immatriculée au **RCS de Tours**.

## 1. Objet et Durée du Mandat

**Objet :** Le mandant (vendeur) confie à Agence.immo, qui l'accepte, un mandat avec exclusivité pour commercialiser le bien immobilier désigné.

**Durée :** À préciser en mois.

Le mandat peut être avec ou sans tacite reconduction.

La tacite reconduction est prévue pour 10 périodes égales, sans dépasser une année complète.

**Résiliation :** Le mandant peut résilier le mandat à tout moment par l'envoi d'un simple courrier électronique à [resiliation@agence.immo](mailto:resiliation@agence.immo) ou toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté.

## 2. Rémunération du Mandataire

**Montant :** La rémunération du mandataire s'élève à **un pourcentage unique de 5%**, quel que soit le prix du bien vendu.

**Charge :** La commission est à la charge de l'acquéreur.

**Encaissement :** Elle est encaissable uniquement à la signature de l'acte authentique.

## 3. Commercialisation et Diffusion

**Supports :** Le mandant autorise la diffusion sur les supports publicitaires choisis par le mandataire, tels que Leboncoin, SeLoger, LogicImmo, ParuVendu, etc..

**Publication :** Le mandant choisit si la publication se fait avec ou sans photo.

**Suivi :** Après chaque visite, un compte rendu indiquant les observations du prospect sera envoyé par mail.

**Prix de Publication :** Le mandant reconnaît que le bien pourra être affiché sur les portails publicitaires à un prix librement déterminé par le mandataire.

## 4. Obligations du Mandant et Conséquences

**Information :** Le mandant s'engage à accueillir les acquéreurs potentiels présentés par le mandataire et à communiquer tous les documents nécessaires.

**Délégation :** Le mandat autorise la délégation à tout professionnel de l'immobilier.

**Interdiction de traiter en direct :** Le mandant s'interdit, pendant la durée du mandat et durant six mois après son expiration, de traiter directement avec un acquéreur présenté par le mandataire ou ayant visité le bien avec lui.

**Indemnité en cas de non-respect :** En cas de non-respect des obligations (principalement la vente en direct ou par un autre cabinet sans en informer immédiatement **Agence.immo** ), le mandant s'engage à verser une indemnité compensatrice forfaitaire égale au montant de la rémunération prévue.

## 5. Droit de Rétractation

**Délai :** Puisque le contrat est conclu à distance ou hors établissement, le mandant bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la date de signature.

**Conditions :** Pour l'exercer, le mandant doit notifier sa décision par l'envoi du formulaire de rétractation (fourni en annexe) ou d'une déclaration dénuée d'ambiguïté.

**Début d'exécution anticipé :** Le mandant autorise expressément le mandataire à diffuser l'annonce commerciale avant la fin du délai de rétractation, tout en conservant son droit de rétractation.

## 6. Données Personnelles et Litiges

**Protection des Données :** Les données sont traitées pour l'exécution du mandat (gestion, visites, suivi des transactions, facturation).

Le mandataire s'engage à respecter la loi Informatique et Liberté et le **RGPD**.

Les données peuvent être communiquées aux **services d'Agence.immo**, aux partenaires pour la diffusion, aux notaires, et à tout professionnel immobilier intervenant sur la transaction.

Le mandant dispose de droits d'accès, de rectification, d'effacement, et d'opposition, et peut introduire une réclamation auprès de la **CNIL**.

**Médiation des Litiges :** En cas de litige avec le mandataire, le mandant, en tant que consommateur, a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation.

Le mandant doit avoir tenté de résoudre le litige directement avec le mandataire par réclamation écrite au préalable.

Le médiateur désigné est Médiation - [Vivons mieux ensemble](#).

Ce résumé couvre les principaux points du **MandaO™**.



**Agence.immo**

100% digital • 200% humain

FORMULAIRE DETACHABLE DE RETRACTATION

Merci d'envoyer votre rétractation à l'adresse ci-dessous:

Mandat répertorié  
au registre des mandats

sous le numéro : .....

Agence.immo  
8, rue De Balzac-37 000 Tours  
SARL au capital de 100 000 €  
RCS Tours n°793 466 996

Je/(nous) soussigné(e)(s) .....  
déclare/déclarons nous rétracter du contrat portant sur la prestation de service ci-dessous :

Date du mandat : .....

Nature du mandat : .....

Nature du bien : .....

Nom du client : .....

Adresse du client : .....

Compléter, signer le formulaire et l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception ou par recommandé électronique (tel que prévu par l'article L 100 du Code des postes et communications électroniques),  
à l'adresse du Mandataire au plus tard le 14ème jour à partir de la signature de la commande,  
ou le premier jour ouvrable suivant si ce délai expire un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé.

Date : ..... Lieu : .....

SIGNATURE(S) DU/DES CONSOMMATEUR(S)